

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant:

Pétition pour davantage de bandes cyclables en Suisse romande (8470 signatures dans le canton de Vaud, 18'500 au niveau de la Suisse romande)

La commission des pétitions, composée de Mmes Christine Chevalley, Suzanne Jungclaus Delarze, Claudine Wyssa et de MM. Jérôme Christen (président) Félix Glutz, André Marendaz, Claude Schwab, Pierre-André Gaille (qui remplace Lise Peters), Jean-Robert Aebi, Pierre-André Pernoud, Serge Melly (qui remplace Philippe Reymond), Michel Renaud (qui remplace Florence Golaz) et Grégory Devaud (vice-président rapporteur) s'est réunie le 11 novembre 2009 à la salle du bicentenaire, Place du château 6 à Lausanne

Mme Juliette Müller a tenu les notes de séance avec une rigueur et une objectivité exemplaires et nous l'en remercions.

Personnes concernées

Pétitionnaires (délégation) : Mme Florence Germond, présidente de PRO VELO Région Lausanne, M. Bertrand Duboux, journaliste, Mme Zoé Dardel, membre du comité de PRO VELO Région Lausanne

Département concerné : DINF, Service de la mobilité et Service des routes.

- M. Vincent Krayenbühl, Chef du Service de la mobilité
- M. Dominique Blanc, Chef du Service des routes

Description de la pétition

La pétition vise à promouvoir les déplacements à vélo, qui présentent divers avantages en termes de santé publique, préservation de l'environnement, efficacité des déplacements en milieu urbain, etc..., et dont le potentiel de développement est considérable. Elle demande également que tout soit mis en œuvre pour plus de respect et de convivialité à l'égard des cyclistes.

Audition de la délégation des pétitionnaires :

Mme Germond nous fait part de sa vision sur l'intérêt à favoriser le développement du cyclisme dans nos régions. La distinction des groupes suivants est faite en ce qui concerne les déplacements à vélo :

la famille, le travail, les loisirs et le sport à tous les niveaux. Plusieurs arguments sont avancés en ce qui concerne ce sujet. La santé publique en est, évidemment, le premier, mais suivent de près les notions de préservation environnementale et d'efficacité des déplacements en milieu urbain. Selon les statistiques suisses, 1/3 des déplacements en voiture sont des déplacements de moins de 3km, Mme Germond nous en fait part en nous invitant donc à soutenir la pétition et surtout le développement d'infrastructures cyclables.

Plusieurs propositions ont été faites déjà depuis 2006, mais également dans d'autres cantons tel qu'à Fribourg où une motion a même été acceptée demandant l'obligation d'intégrer des bandes ou des pistes cyclables dans tous nouveaux projets routiers. Selon les pétitionnaires, le canton n'est pas assez actif et n'incite pas suffisamment les communes à développer des programmes de mobilité douce. Les pétitionnaires proposent l'instauration d'aides cantonales aux communes ainsi que la création d'un poste de délégué vélo et soulignent que des subventions fédérales peuvent être obtenues via les projets d'agglomération.

M. Duboux nous évoque plus le côté sportif du sujet. Il nous fait état du combat journalier entre les différents utilisateurs de la route, principalement les poids lourds, et les cyclistes. Il évoque un véritable danger de mort pour les sportifs s'entraînant sur nos routes et menant un perpétuel " combat routier ". Il déplore également le manque d'entretien des bandes cyclables, véritables " bordures " remplies de nombreux débris, les vélos actuels ne sont plus des vélos militaires !

Audition de la délégation des services de l'Etat

M. Krayenbühl divise son intervention en deux parties afin de clarifier la situation. Premièrement il nous fait part de l'état actuel des travaux en matière de financement et d'infrastructures. Il nous informe que, en fonction des moyens financiers limités du canton en la matière, sont privilégiés les projets globaux, notamment les projets d'agglomération qui permettent de développer un réseau clair de bandes cyclables mais également qui offrent, tel que déjà mentionné, des possibilités réelles de subventions fédérales. Deuxièmement, il fait état de la situation en terme de promotion. Des projets concrets en rapport avec le vélo et la mobilité douce ont déjà été soutenus. La vraie révolution réside dans la mise place d'un guichet-vélo consulté lors de chaque nouveaux projets communaux ou cantonaux et abritant une personne du service des routes et une personne du service de la mobilité.

M. Blanc nous rappelle que la responsabilité du réseau routier est divisée entre le canton et les communes et que le premier ne peut qu'inciter les secondes à la réflexion en matière de mobilité douce. Il rappelle également l'intervention du guichet vélo lors de tous projets routiers et lors de réflexions sur la planification et toutes autres opportunités à créer une bande cyclable.

Discussions et délibérations

Plusieurs commissaires relèvent le manque de moyens mis à disposition dans ce secteur. Certaines contradictions flagrantes sont également invoquées, notamment le fait que le canton investit dans l'élargissement des routes sans, pour autant, y intégrer des bandes cyclables.

La problématique des routes cantonales en traversée de localité est à nouveau mentionnée.

Ces commissaires souhaitent donner le signal que les projets d'agglomération ne résoudront pas tout, qu'il faut investir durablement lors de toutes réfections et créations d'infrastructures routières.

Un commissaire interpelle également sur le fait que les aménagements actuels (ronds-points, modérateurs, etc...) ne sont souvent pas adaptés aux cyclistes et aux piétons. La différence entre piste cyclable et bande cyclable est mentionnée afin d'insister sur le fait que les bandes peuvent se faire à moindres frais et en toute légalité. Un dernier problème est soulevé : la cohabitation. Cette pétition et

ce qu'elle implique pourrait servir à résoudre cette difficulté à tous les niveaux : camions, voitures, cyclistes et piétons.

Vote

C'est à l'unanimité des membres présents (13) que la commission des pétitions propose et recommande au Grand Conseil, la prise en considération de cette pétition.

Aigle, le 20 janvier 2010.

Le vice-président :
(Signé) *Grégory Devaud*